



Récupérer solde prestation compensatoire après décès débiteur

Par **domasina**, le **12/10/2017 à 15:53**

Bonjour,
Mon ex-mari vient de décéder; or il reste un important solde dû sur la prestation compensatoire qu'il me servait sous forme de rente. Je n'ai plus aucun contact avec sa famille mais j'imagine que sa fille, seule héritière, a renoncé à l'héritage, qui ne comportait sans doute que des dettes, et donc je suppose que je n'ai rien à espérer de ce côté-là.
Par contre le père de mon ex, dont j'ignore s'il est encore en vie (95 ans) est riche ...
En l'occurrence, le solde de la prestation compensatoire pourrait-il être récupéré auprès de ce dernier ?
Cette demande vous paraît peut-être indécente ou immorale, mais considérant les souffrances que j'ai subies pendant des années, je n'ai pas scrupule à me battre pour obtenir cette piètre compensation ...
Je vous remercie pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **12/10/2017 à 15:58**

Bonjour, cela dépendra de qui acceptera la succession, si c'est votre beau père, il acceptera aussi les dettes de votre ex mari, cordialement

Par **domasina**, le **12/10/2017 à 20:31**

Bonsoir et merci pour votre réponse.
Considérant que personne n'acceptera la succession ...
Qu'advient-il de la créance ? Perdue ?
N'y a-t-il aucun moyen, hormis sur la succession, de récupérer cette somme ?
Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **12/10/2017** à **21:27**

BsrrnVous dites qu'il n'y a que des dettes, sur quoi voulez vous récupérer ?

Par **amajuris**, le **13/10/2017** à **10:11**

bonjour,rnsi tout les héritiers successifs renoncent à la succession, la succession ira à l'état.rnvous pouvez consulter ce lien:rn<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/deces-conjoint-sort-prestation-compensatoire-13566.htm>rnsalutations

Par **domasina**, le **01/11/2017** à **21:38**

Merci à tous !